

avortée de la part de la législature en vue de jeter les bases d'une organisation scolaire générale. En 1820, une loi d'éducation plus élaborée fut passée, des subventions au montant de £2,500 étant accordées dès la première année. En 1832, les subventions totales à l'enseignement s'élevaient à £4,000. En 1841, les subventions de la province furent portées à £6,000, et un bureau central fut établi pour uniformiser le travail des divers bureaux de commissaires. Des changements nouveaux furent faits en 1845, la subvention générale de la province étant portée à £11,700. La loi de 1850 créa la charge de surintendant de l'éducation, et le premier à recevoir la nomination fut J. W. Dawson, (depuis sir William Dawson) originaire de la Nouvelle-Ecosse. En 1854, l'école normale provinciale fut établie. En 1864, sous la conduite de l'honorable Charles Tupper (aujourd'hui sir Charles, et baronnet) la législature jeta les bases de l'organisation actuelle des écoles publiques. A la session suivante, de 1865, la province devançant en cela toutes les colonies de l'Empire britannique, fit du prélèvement de cotisations municipales scolaires la condition nécessaire de la reconnaissance de ces écoles en loi. En 1857, la province (la première de toutes les colonies de l'Empire), accorda une subvention de £1,000 pour le soutien d'un établissement de sourds-muets. La Nouvelle-Ecosse a quatre universités : 1. King's College, fondé en 1788 et reconnu en 1802 par charte royale ; 2. Dalhousie College, fondé par le comte de Dalhousie en 1821, sa dotation originaire consistant en honoraires perçus au port de Castine, dans l'Etat de Maine, pendant son occupation par sir John Sherbrooke, alors lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse ; 3. l'Acadia College ; 4. le collège Saint-François-Xavier.

1346. Il y avait 2,305 écoles dans la province en 1895 ; le nombre des élèves inscrits était de 100,555, et la moyenne des présences, 54,006, ce chiffre formant 65 pour 100 du nombre des inscrits, en égard de 62 pour 100 en 1894. La fréquentation des écoles publiques par les enfants âgés de 7 à 12 ans est obligatoire en loi, mais celle-ci n'est pas mise en force à la lettre. Le nombre total des instituteurs employés était de 2,399.

Le nombre des personnes inscrites dans les écoles publiques relativement au chiffre approximatif de la population de la province en 1895, était dans le rapport de 1 à 4.5.

1347. La dépense totale faite par le gouvernement pour les fins d'éducation dans les écoles publiques en 1895 a été de \$238,760. La somme fournie par les comtés s'est élevée à \$119,900, et les cotisations prélevées dans les sections à \$453,144, les trois montants réunis formant un total de \$811,804.

Les chiffres du recensement de 1891 indiquent qu'il y avait alors dans la Nouvelle-Ecosse 570 personnes sourdes-muettes, dont 255 femmes et 315 hommes. Des femmes 10 étaient aveugles aussi bien que sourdes-muettes, et 23 étaient aliénées en même temps que sourdes-muettes. Des hommes, 18 étaient aveugles aussi bien que sourds-muets, 28 étaient aliénés en même temps que sourds-muets.

Ainsi des personnes sourdes-muettes 14 pour 100 étaient atteintes de cécité ou d'aliénation mentale. 4 pour 100 des sourdes-muettes étaient aussi aveugles, et 9 pour 100 étaient aliénées en même temps que sourdes-muettes, 5.7 pour 100 des sourds-muets étaient aveugles, et 9 pour 100 étaient aliénés.